

# **Vos sapins aussi ont droit à une seconde vie !**

Organisée par votre commune et la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, l'opération de recyclage de votre sapin est l'occasion de lui donner une seconde vie. Il sera ensuite broyé et utilisé pour le paillage des espaces verts de votre commune.



**Les sapins doivent être naturels,  
sans décoration ni sac ni neige artificielle.**

**A OUDRENNE - DÉPOSEZ VOTRE SAPIN :**

**Du samedi 20 décembre au mercredi 28 janvier 2026  
Lieu du dépôt : rue de la Fontaine (place du 14 novembre)**